

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°67/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

OBJET : SUBVENTION ANNUELLE ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES VILLELONGUETS » – 2022

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.3 subventions accordées à des associations

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a reconduit la convention de prise en charge des chats libres sur le territoire communal – capture/stérilisation/identification avec l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – n°SIRET : 75339170500013. Dans le cadre de ce partenariat, considérant l'intérêt public de l'association, la Commune s'est engagée à apporter un soutien financier à cette dernière.

Monsieur le Maire rappelle que le coût moyen pour faire stériliser et identifier un chat s'élève à environ 75 €, somme directement prise en charge par l'association auprès des vétérinaires partenaires et indique que 5 individus ont été pris en charge cette année.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 400 € (quatre cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » afin de l'aider à mener à bien sa mission.

Le Conseil Municipal,

Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 400 € (quatre cent euros) à l'association « Les Chats Libres Villelonguets » sise 47 rue du Printemps 66410 Villelongue de la Salanque représentée par Madame CHAMBET Anna – n°SIRET : 75339170500013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

 Le Maire,
Alain DARIO 